



COMMUNE
DE
CENAC ET SAINT JULIEN
DORDOGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 29/2026

Nombre de conseillers
en exercice : 15

présents : 9

votants : 12

L'an deux mille vingt six

Le 30 juillet

Le Conseil Municipal de la Commune de CENAC ET SAINT JULIEN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la Présidence de M. Eric CHERON, Maire.

Date de la convocation du conseil : 23 juillet 2026

Secrétaire de séance : Hélène KEMPLAIRE

PRESENTS : M Mmes Eric CHERON, Anaïs SARDAN, Frédéric VARGUES, Hélène KEMPLAIRE, Stéphane ALVES DE MATOS, Loïc GUINOT, Mylène SIGALAT, Agathe MICHEL, Ali LAADJ

ABSENTS : Paul SAULNIER a donné procuration à Anaïs SARDAN

Isabelle MAUMELLE a donné procuration à Eric CHERON

Myriam AKROUN a donné procuration à Ali LAADJ

Jérôme CABASSU, Françoise JOUVE, Corentin PRUNIS

OBJET : Demande de subvention bâches incendie

Considérant la nécessité de renforcer la défense extérieure contre l'incendie (DECI) sur le territoire communal afin d'améliorer la protection des personnes, des biens et des espaces naturels

Considérant que la réalisation d'une bâche incendie constitue une réponse adaptée aux besoins identifiés par le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) ;

Considérant que ce projet est susceptible de bénéficier d'un financement au titre du Fonds Vert ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- d'approuver le projet d'installation d'une bâche incendie d'une capacité de 30 m³, située Route des Carretous (parcelles AK 320 et 321)
- d'approuver le plan de financement prévisionnel suivant :
 - Dépenses : 8 977€ HT
 - Recettes : 5 387 € de Fonds propres et 3 590 € Fond Vert
- de solliciter auprès de l'État une subvention au titre du Fond Vert pour un montant de **3 590 €**, correspondant à **40 %** du coût total hors taxes de l'opération.
- d'autoriser le Maire à signer tout document nécessaire à la constitution, au dépôt et au suivi du dossier de demande de subvention, ainsi qu'à solliciter toute autre aide financière susceptible de contribuer au financement de cette opération.
- de préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal de l'exercice concerné.

A CENAC ET SAINT JULIEN, Le 31 juillet 2026

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Eric CHERON

